



Gard rhodanien Gazoduc, l'inquiétude des viticulteurs

BAGNOLS P. 2

Gazoduc L'inquiétude des vigneronns au cœur du débat

RAPPEL

→ Une réunion publique sur la construction de cette canalisation de 200 km s'est tenue jeudi à Saint-Laurent-des-Arbres

Ils sont venus pour se faire entendre. Et pour avoir des réponses. Dans la salle Pierre-Garcia de Saint-Laurent-des-Arbres, vigneronns, agriculteurs, habitants et élus ont pu s'adresser aux responsables du projet de gazoduc entre Saint-Avit (Drôme) et Saint-Martin-de-Crau (Bouches-du-Rhône), mené par GRTgaz (lire ci-dessous).

Ce n'est pas une surprise, les viticulteurs restent opposés à ce projet qui traverserait une partie des vignobles de la rive droite du Rhône. Christian Paly, président du syndicat général des vigneronns réunis des côtes du Rhône, l'a rappelé : « Nous ne sommes pas favorables au passage d'un tel projet qui met en danger des cultures de très haute valeur ajoutée. La vigne n'est pas une culture annuelle mais une plante pérenne. Sa destruction ne se joue pas à l'échelle d'une année mais de décennies. Par ailleurs, nous ne sommes pas sur un schéma de culture de grandes surfaces. Même si le chantier avance rapidement, il sera nuisible aux vignes, ne serait-ce qu'avec les poussières », rappelait-il.

Il mentionnait aussi le cas de Tavel : « L'appellation



Christian Paly craint pour « le vignoble, un des principaux pourvoyeurs de richesses de la région ». Damien CARLES

d'origine contrôlée mentionne l'incapacité de renouveler ses sols. Ce qui veut dire que le passage du gazoduc déclasse serait ad vitam aeternam le vignoble. »

Georges Seimandi, directeur du projet lui a répondu qu'en France, « 32 000 km de canalisations existent déjà, y compris dans des domaines similaires où la vigne a depuis repris ses droits. Et s'il faut indemniser les viticulteurs sur plusieurs années, ce sera fait ». Patrick Vacaris, maire de Rochefort-du-Gard et porte-parole des dix communes gardoises concernées par le tracé s'interrogeait aussi : « Pourquoi est-ce qu'un passage sur la rive gauche, là où se trouve déjà une canalisation de gaz, a

été si rapidement écarté ? Quelle sera la plus-value pour nous ? On a des projets d'urbanisation, que vont-ils devenir ? »

« Pour le passage sur la rive gauche, on ne peut pas traverser le carré Avignon, Carpentras, Cavailhon, Orange

« La destruction de la vigne ne se joue pas à l'échelle d'une année mais de décennies »

qui s'urbanise fortement. À l'Est, il y a les Alpilles... Et en ce qui concerne la canalisation existante, la loi impose un espacement de 10 m en-

tre les deux. Et il n'y a que 7 m. On ne peut donc passer que sur la rive droite, tout en minimisant l'impact, lui a répondu Georges Seimandi. La plus-value, on la retrouvera dans les retombées économiques locales que l'on veut maximiser. Quant à l'urbanisation, on a le droit de construire une maison à 10 m de la canalisation. On incite quand même à ce que l'urbanisation ne se densifie pas sur une bande de 500 m », poursuit-il.

Convaincus ou pas, les vigneronns sont déterminés. Christian Paly l'a rappelé : « Nous n'accepterons pas. Et vous connaissez notre capacité de réaction... »

Jean-Baptiste MIQUEL

Une bande de 20 m de travaux sur 200 km

En préambule, les responsables du projet Eridan, mis en place par GRTgaz, ont tenu à rappeler que « ce gazoduc était à ce jour envisagé et qu'il n'était pas sûr d'être

fait ». S'il se construit, il sera opérationnel à l'horizon 2015, après un chantier de dix-huit mois. L'objectif affiché est de diversifier les approvisionnements de la France en gaz naturel et de permettre une offre plus large pour les utilisateurs. Et donc des prix plus attractifs.

En pratique, cela donnerait une conduite de 200 km, sur une bande de servitude de 20 m de large et un tuyau enfoui à un mètre sous terre. Le chantier sera mouvant, et les équipes avanceront au

fur et à mesure pour ouvrir la piste, préparer les tuyaux et creuser la tranchée.

Georges Seimandi, directeur de projet, évoquait « la volonté d'éviter les zones urbanisées, de préserver les potentiels agricoles et viticoles ainsi que le patrimoine naturel. On va privilégier les zones inondables, mais il faut aussi limiter les surlongueurs. À 2 M€ le kilomètre, le détour se chiffre vite. »

« Les impacts locaux concernent le bruit et les pertes de production. D'où la

procédure d'indemnisation qui serait mise en place par GRTgaz. Cependant, il y aura aussi de grosses retombées économiques puisque près d'un millier de personnes seront mobilisées. Une fois les travaux terminés, il restera cette bande de servitude où il sera impossible de construire mais selon les études, les impacts sur les milieux naturels sont faibles », ajoutait-il.

Avant tout cela, GRTgaz le rappelle : « Nous souhaitons de riches échanges. »